

Groupe de référence académique de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

Nouvelles à utiliser : Janvier 2024

Qu'est-ce que le Groupe de référence sur l'éducation?

Le Groupe de référence sur l'éducation est composé d'intervenants en éducation et de représentantes de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) qui partagent de l'information et collaborent sur des questions de réglementation des soins infirmiers qui sont des sources d'intérêt et de préoccupation pour toutes les parties.

Le groupe comprend 12 éducateurs en soins infirmiers de l'Ontario qui se sont portés volontaires pour représenter tous les programmes de soins infirmiers de la province.

L'objectif du groupe est d'offrir une occasion de discussion et de collaboration sur des questions de réglementation importantes pour les éducateurs et l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario.

Accueil

Nous apprécions votre temps et vous remercions de votre engagement continu en tant que membre du Groupe de référence sur l'éducation.

Approbation des programmes

Lors de la réunion de décembre, le Conseil a approuvé deux programmes de baccalauréat, ainsi que quatre nouveaux programmes de prescription de médicaments par les IA. La liste des [programmes approuvés de formation d'infirmière](#) a été mise à jour en fonction des décisions du Conseil. Les programmes pour la prescription de médicaments par les IA approuvés par le Conseil se trouvent [ici](#).

L'OIIO prévoit examiner d'autres nouveaux programmes tout au long de 2024. Pour commencer le processus d'[approbation préliminaire](#), veuillez envoyer un courriel à [Donna Rawlin](#), chef d'équipe de l'éducation, concernant votre intention d'offrir un ou plusieurs nouveaux programmes au moins un an avant le début du programme.

Examens d'inscription

L'OIIO a récemment partagé les rapports d'examen REx-PN et NCLEX-RN du T4 2023. Si vous avez de la difficulté à accéder à votre rapport, veuillez prendre contact avec [Sean Knight](#).

Les résultats du plan directeur REx-PN et NCLEX-RN 2023 seront envoyés à chaque programme au début de 2024. Lorsque vous l'avez reçu, si vous souhaitez planifier une réunion pour discuter de vos résultats, veuillez contacter [Donna Rawlin](#), chef de l'équipe de l'éducation.

Prescription par les IA

Les infirmières autorisées (IA) de l'Ontario ont la possibilité d'élargir leur champ d'application en vertu de la *Loi de 1991 sur les infirmières et infirmiers* afin de [prescrire des médicaments spécifiques](#) et de communiquer des diagnostics dans le but de prescrire ces médicaments.

Le 6 décembre 2023, le Conseil a approuvé quatre nouveaux [programmes de formation pour la prescription de médicaments par les IA](#). Les IA qui souhaitent prescrire doivent suivre une formation sur la prescription de médicaments par les IA approuvée par le Conseil. Ces programmes ont été conçus pour éduquer les IA à prescrire des médicaments et à communiquer des diagnostics dans le but de prescrire des médicaments de façon sécuritaire, efficace et éthique. Les IA sont encouragées à communiquer directement avec les écoles pour toute question au sujet de leur programme de formation pour la prescription de médicaments par les IA.

MEMBRES DU GROUPE

Nous vous encourageons à faire part de vos commentaires à tout membre du Groupe de référence sur l'éducation :

Renée Berquist
Collège St. Lawrence

Annie Berthiaume
Collège Boréal

Mariève Chartrand
Collège La Cité

Wendy Ellis
Collège George Brown

Lisa-Anne Hagerman
Collège Conestoga

Kathryn Halverson
Université Brock

Erin Kennedy
Université Western

Kumaran Mahathevan
Collège Centennial

June Raymond
Collège Cambrian

Alison Thompson
Université Lakehead

Katherine Trip
Université de Toronto

Anne Marie Shin
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

Donna Rawlin
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

Neshma Dhanani
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

Giovanna Graci
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

Nathalie Peladeau
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

Irene Wu-Lau

L'OIIO a évalué les programmes de formation pour la prescription de médicaments par les IA à l'aide d'une procédure rigoureuse d'approbation des programmes afin de s'assurer que les IA diplômées de ces programmes possèdent les connaissances, les compétences et le jugement nécessaires pour exercer en toute sécurité dans ce champ d'application élargi. Le processus d'approbation du programme appuie le mandat de protection du public de l'OIIO. Tout autre programme d'éducation pour la prescription de médicaments par les IA proposé à l'avenir sera examiné conformément au même processus rigoureux d'examen des programmes et présenté au Conseil pour examen. L'OIIO surveillera les changements apportés à la prescription de médicaments par les IA et communiquera avec les écoles pour s'assurer que les changements sont intégrés aux programmes. Veuillez communiquer avec [Irene Wu-Lau](#), consultante en éducation, pour toute question relative à la formation sur la prescription de médicaments par les IA.

Le Conseil de l'OIIO a également approuvé la nouvelle norme d'exercice [sur la prescription de médicaments par les infirmières autorisées \(IA\)](#). Cette norme a été élaborée pour appuyer l'exercice sécuritaire des IA ayant le pouvoir de prescription et la compréhension par d'autres intervenants de ce champ d'application élargi et des responsabilités connexes. La norme décrit le champ d'application prévu par la loi et les responsabilités professionnelles des IA ayant le pouvoir de prescription. Les modifications au règlement comprennent également des changements aux pratiques en matière de médicaments pour toutes les infirmières. Les normes d'exercice *liées aux médicaments, au champ d'application et aux infirmières praticiennes* ont été mises à jour pour tenir compte de la nouvelle modification apportée au règlement :

- La norme sur [les médicaments](#) comprend de nouvelles exigences en matière d'étiquettes de délivrance et de nouvelles exigences pratiques pour les infirmières lorsqu'elles délivrent ou administrent des médicaments par injection ou par inhalation.
- La norme sur le [champ d'application](#) comprend des précisions supplémentaires pour permettre aux IA et aux IAA de délivrer ou d'administrer par injection ou par inhalation certains médicaments si elles sont ordonnées par des IA ayant le pouvoir de prescription.
- La norme sur les [infirmières praticiennes](#) comprend l'élimination de certaines conditions qui ne s'appliquaient qu'aux IP lors de la délivrance de médicaments.

On s'attend à ce que les IA exercent en conformité avec la législation et les normes d'exercice de l'OIIO. Certains milieux de travail peuvent ne pas permettre la prescription de médicaments par les IA. Par exemple, la *Loi sur les hôpitaux publics* empêche les IA qui sont employées par un hôpital de prescrire des médicaments. De plus, certaines politiques de l'employeur peuvent ne pas permettre aux IA de prescrire des médicaments dans un contexte particulier. Les IA qui envisagent d'élargir leur champ d'application pour prescrire des médicaments devraient consulter leurs employeurs pour confirmer si la prescription par les IA sera appuyée dans le milieu de travail. Il est tout aussi essentiel que les employeurs qui prévoient de permettre la prescription de médicaments par les IA consultent les infirmières et mettent en place les soutiens nécessaires pour un déploiement en toute sécurité. Si vous avez des questions au sujet de la norme d'exercice sur la prescription de médicaments par les infirmières autorisées (IA), veuillez communiquer avec [Cathy Tersigni](#), consultante en pratique avancée.

Pour appuyer cet élargissement de la portée et ce changement de système, l'OIIO a élaboré de nouvelles ressources, y compris la [Foire aux questions](#) et l'[Arbre de décision de prescription de médicaments par les IA](#). De plus, deux webinaires en anglais ont été prévus sur Zoom pour aider les infirmières qui souhaitent être autorisées à prescrire des médicaments :

- Mercredi 24 janvier à 19 h 00
- Mardi 30 janvier à 12 h 00

Vous n'avez besoin d'assister qu'à une seule séance. [En savoir plus sur les webinaires.](#)

Projet de plan de mise en œuvre du Cadre de réglementation des infirmières praticiennes (CRIP-PPMO)

L'objectif du CRIP-PPMO est d'élaborer et de mettre en œuvre un nouveau modèle national de réglementation pour les IP qui comporte une catégorie d'inscription et de délivrance de permis d'infirmière praticienne. Les organismes de réglementation ne réglementeront plus les différentes catégories d'exercice des IP, mais continueront d'exiger que les IP exercent dans le cadre de leur compétence individuelle et de leur champ d'application réglementé. Dans tout le pays, les infirmières praticiennes doivent être formées sur la base de compétences communes de niveau débutant, passer un examen commun de niveau débutant et être prêtes à dispenser des soins tout au long de la vie dans tous les milieux de travail.

Les activités actuelles comprennent :

- Achèvement de l'analyse de l'exercice des IP, y compris une enquête nationale auprès des IP au début de 2024
- Soutien de Meazure Learning pour développer l'examen de niveau débutant des IP basé sur

les constatations tirées de l'analyse de l'exercice

Mise à jour sur la prescription de substances contrôlées

Depuis le 29 novembre 2023, des [exemptions](#) sont accordées en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDAS). Auparavant, la loi fédérale interdisait aux IP de prescrire des stéroïdes anabolisants, sauf la testostérone. Les IP peuvent maintenant prescrire des stéroïdes anabolisants à usage thérapeutique (par exemple, la DHEA, également connue sous le nom de prastérone). Pour obtenir de plus amples renseignements sur la liste des stéroïdes anabolisants, voir l'article 1 de la partie III de l'annexe de la partie G du [Règlement sur les aliments et drogues](#).

Remarque : L'amphétamine, la benzphétamine, la méthamphétamine, la phénumétrazine et la phendimétrazine et ses sels sont des substances contrôlées qui font toujours partie du pouvoir de prescription des IP en Ontario.

Mise à jour sur l'aide médicale à mourir AMM

Avec les modifications fédérales prévues à la législation sur l'aide médicale à mourir pour inclure les troubles de santé mentale, l'OIIO a examiné et mis à jour les ressources existantes pour éclairer les rôles des infirmières lorsqu'elles soutiennent l'aide médicale à mourir. Un groupe de travail sur les normes d'exercice nationales a publié une [norme d'exercice modèle pour l'aide médicale à mourir](#) en mars 2023. Nous sommes en train d'examiner et d'adapter ce travail dans l'actuel document [Orientation sur le rôle des infirmières dans l'aide médicale à mourir](#) de l'OIIO. Le nouveau document d'orientation et les ressources de soutien seront publiés en 2024 pour s'aligner sur les changements prévus à la législation sur l'aide médicale à mourir. L'objectif de ce travail sera de s'assurer que les infirmières praticiennes qui participent à l'aide médicale à mourir en tant qu'évaluatrices ou fournisseuses sont soutenues pour ce changement d'exercice.

Assurance de la qualité

L'OIIO a mis à jour le [programme d'assurance de la qualité \(AQ\)](#) afin d'accroître la pertinence de la pratique infirmière quotidienne et la portée du programme. Nous

avons mis en œuvre une plateforme technologique plus conviviale et des améliorations des processus pour mieux soutenir les infirmières qui subissent une évaluation de l'AQ. Le programme a réussi à lancer en douceur la nouvelle approche l'été dernier et a commencé un autre cycle d'évaluation de l'AQ en octobre 2023 avec un plus grand nombre d'infirmières sélectionnées au hasard pour participer.

Vous pouvez trouver nos ressources d'AQ et accéder au modèle de plan d'apprentissage mis à jour sur la [page Web sur l'AQ](#) de l'OIIO. D'autres changements seront apportés au programme en 2024. Veuillez continuer à surveiller cno.org pour obtenir des mises à jour. Si vous avez des questions sur le programme d'assurance qualité, veuillez envoyer un courriel à l'OIIO à QAassessment@CNOmail.org pour obtenir de l'aide supplémentaire.

Recrutement de membres pour le GRE

L'OIIO continue de recruter de nouveaux membres pour un mandat de trois ans à compter de 2024. Le GRE comprend des représentants de tous les programmes de soins infirmiers. Nous avons actuellement besoin de représentants de programmes universitaires, provenant de diverses régions de la province, pour maintenir une représentation équitable entre les collègues et les universités. [Apprenez-en davantage](#) sur le recrutement de nouveaux membres par l'OIIO.

L'OIIO remercie chaleureusement tous les membres passés et actuels du GRE pour leur participation et leur soutien continus. Votre participation contribue à éclairer notre rôle de réglementation et à faire en sorte que les diplômées des programmes de formation en sciences infirmières de l'Ontario soient prêtes à exercer en toute sécurité et avec compétence.

Mises à jour du Conseil

Lisez les [documents de la réunion du Conseil de décembre 2023](#).

Veuillez partager cette mise à jour avec d'autres éducateurs en soins infirmiers de votre école.